



Horizon 10

Bulletin d'information pour les personnes migrantes à Genève

Points info-services

Vous souhaitez un appui pour comprendre un courrier, remplir un formulaire, demander une aide (subside d'assurance-maladie par exemple), louer une salle, connaître l'offre de loisirs dans votre quartier ? Adressez-vous aux Points info-services (si vous n'avez pas de permis de séjour, demandez au CCSI). Vous pouvez vous rendre sans rendez-vous à l'une de ces adresses :

- Plainpalais, rue Dancet 22
Lundi à vendredi
08h30-12h et 13h30-17h
- Servette, rue Hoffmann 8
Lundi, mercredi, jeudi, ainsi que vendredi 09h-13h
- Pâquis, rue Gautier 18
Lundi, mercredi 8h30-12h30
Mardi, jeudi 13h-17h
- Eaux-Vives, rue Montchoisy 50
Mardi-vendredi 09h-13h

Il est aussi possible de téléphoner au 0800 44 77 00 (appel gratuit), peut-être pourra-t-on traiter tout de suite votre demande ou vous orienter vers le service compétent.

Colis du Cœur, Vestiaire et Epicerias Caritas

Pour les personnes suivies au CCSI, des bons pour les *Colis du Cœur*, pour les *Vestiaires* et/ou pour les *Epicerias Caritas* peuvent être obtenus en consultation ainsi qu'à la réception.

Inscription à l'école primaire

Chaque enfant habitant à Genève a le droit et le devoir d'aller à l'école, que la famille ait ou non un permis de séjour. Les enfants nés avant le 1^{er} août 2011 commencent l'école en cours d'année. Les enfants nés entre le 1^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012 commencent l'école à la rentrée (29 août 2016). Pour être scolarisé-e, votre enfant doit avoir une assurance-maladie. Le CCSI s'occupe de cette démarche pour les enfants sans permis de séjour. Prenez rendez-vous, venez avec votre pièce d'identité et celle de votre enfant ainsi que votre adresse. Il/elle pourra commencer l'école dès que vous aurez passé au CCSI.

Activités parascolaires

L'inscription 2016 aura lieu samedi 28 mai et mercredi 1^{er} juin
NE MANQUEZ PAS CES DATES
Lieux d'inscription et horaires
sous www.giap.ch

Restaurants scolaires

Si vos revenus correspondent aux barèmes, le CCSI peut obtenir la gratuité pour le restaurant scolaire. Amenez des copies du subside et des passeports valables (demandes jusqu'à mi-juin au plus tard pour l'année en cours).

Subside d'assurance maladie

Le subside pour l'assurance maladie doit être demandé chaque année. Si ce n'est pas déjà fait, prenez rendez-vous au CCSI afin de demander le subside pour 2016 (amenez la police d'assurance 2016). Dès que vous recevez le subside, merci d'en apporter une copie à la réception du CCSI, en indiquant votre nom et votre numéro de téléphone.

En demandant le subside vous ne risquez pas d'être pénalisé-e pour d'autres démarches car il s'agit d'un droit. Celui-ci ne concerne en revanche que les enfants domiciliés dans le canton de Genève, le CCSI ne peut pas l'obtenir si vous vivez en France voisine.

⚠ Certaines personnes téléphonent ou sonnent à votre porte en vous proposant de changer d'assurance, de signer un document, etc. **NE SIGNEZ RIEN.** Contactez le CCSI pour tout ce qui concerne votre assurance-maladie. Un mauvais contrat peut être risqué.

Crèches

Il est très difficile de trouver une place en crèche à Genève. Le CCSI peut vous aider à augmenter vos chances d'en obtenir, mais sans garantie.

Si vous habitez en ville de Genève, adressez-vous au Bureau d'Information de la Petite Enfance (BIPE) rue du Cendrier 8. Sinon, rendez-vous au Secteur de la Petite Enfance de votre commune. Si un tel service n'existe pas là où vous habitez, faites une pré-inscription dans les crèches les plus proches de votre domicile et/ou de votre lieu de travail. Vous devrez présenter la police d'assurance de votre enfant. Le CCSI peut écrire une lettre pour appuyer votre demande, mais sans promesse de résultat. Pour cela, prenez rendez-vous auprès de la Consultation *Petite enfance, santé et genre* en février ou mars (de préférence) en vue de la rentrée d'août. Le coût de la garderie dépend de votre revenu : pour les salaires les plus bas, une place en crèche à plein temps revient au minimum à 250.—Francs par mois. Il n'existe actuellement pas d'aides pour payer ces mensualités.

Lieux d'accueil parents-jeunes enfants

Votre enfant ne va pas encore à l'école ? Il existe des lieux où vous pouvez vous rendre ensemble, c'est gratuit et sans inscription. Vous aurez l'opportunité d'y rencontrer d'autres enfants et leurs parents, ainsi que des professionnel-le-s de la petite enfance. En dehors des heures d'école, l'accueil s'étend aux enfants jusqu'à 12 ans.

- *Espace Parents-Enfants*
rue du Temple 10

Accueil jusqu'au 31 mars :
Lundi à vendredi 10h-16h
Accueil dès le 1^{er} avril :
Lundi, mardi, jeudi 10h-13h30
Mercredi : 10h-16h

Le repas de midi est offert aux familles qui le souhaitent du lundi au vendredi à 12h15.

Durant les vacances scolaires, l'Espace Parents-Enfants reste ouvert (sauf 1 mois l'été).

- *Le Cerf-Volant*
Boulevard Carl-Vogt 82
Lundi à vendredi 14h30-18h30
Mardi et jeudi 09h-12h
Samedi 14h-18h
- *UPA chemin Surinam 7*
Lundi, jeudi : 09h00-11h30

Travail sans permis de séjour

Si vous vivez et travaillez en Suisse sans statut légal, il est important de garder toute preuve concernant vos relations de travail (quittances de salaires, sms, mails, etc.) Cela peut s'avérer très utile si vous deviez par la suite déposer une demande de permis de séjour.

| Horaires CCSI | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| 08h00-09h30 | | | | | |
| 09h30-11h30 | | | | | |
| 12h00-13h30 | | | | | |
| 13h30-16h30 | | | | | |

Si vous avez rendez-vous en dehors de ces heures, merci de patienter : on viendra vous chercher dans le hall.

Téléphone Téléphone + Guichet

Une contribution de 50.—par année est demandée pour le suivi de votre dossier (à négocier en cas de difficultés financières). Cette participation est indispensable pour le CCSI car notre subvention ne couvre pas nos frais. D'avance un très grand merci !